



Entreprises

Convention Clarté

Recueil des prix des principaux produits et services.

Tarifs applicables aux clients du Crédit Mutuel Nord Europe à compter du 1^{er} mars 2024.

Crédit  Mutuel

Généralités

Ce document présente les prix de nos principaux produits et services applicables à partir du 1^{er} mars 2024.

Les conditions générales de la convention de compte sont disponibles auprès de nos Centres d'affaires de Crédit Mutuel, sur simple demande ou via www.cmne.fr

Prix et TVA

Les prestations ne comportant pas la mention HT ou TTC ne sont pas soumises à TVA dont le taux est de 20 % au jour de la publication.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment, sous réserve d'une information préalable.

Contacts

Votre chargé d'affaires Crédit Mutuel est votre premier interlocuteur.

Résoudre un litige

Pour toute réclamation relative aux produits commercialisés par la Banque, vous avez à disposition :

► un numéro de téléphone dédié

 **N°Cristal** 0 969 320 437

APPEL NON SURTAXE

► et des interlocuteurs privilégiés à contacter :

- **votre Centre d'affaires de Crédit Mutuel, en premier lieu**, via le formulaire de réclamation en ligne, par email, par courrier, ou en prenant rendez-vous.

Les réclamations formulées à l'oral (téléphone, face à face, ...) ou par messagerie instantanée (tchat), doivent être formalisées par écrit, si vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction.

■ le Service Relation Clientèle, en second lieu,

- via le formulaire de réclamation en ligne sur www.cmne.fr
- ou par courrier au siège de votre Fédération.

■ le Médiateur, uniquement si vous êtes une personne physique, en tout état de cause, deux mois après l'envoi* de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

- via son site internet www.lemediateur-creditmutuel.com
- ou par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel, 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune.

Les coordonnées des autres médiateurs sont précisées sur www.cmne.fr et sur les conditions générales de Banque.

*Le cachet de la poste faisant foi.

Dates de valeur

Les dates de valeur appliquées aux opérations s'inscrivent dans le cadre des dispositions légales. Elles sont disponibles dans nos Centres d'affaires et sous www.cmne.fr

CMUT Direct, vos opérations en ligne

- Site Internet : www.cmne.fr
- Application Crédit Mutuel pour smartphone, disponible sur Google Play Store ou l'Apple AppStore

Recommandations

Un devis est souvent la meilleure assurance d'un bon choix.

N'hésitez pas à le demander à votre chargé d'affaires.

Nous attirons votre attention sur les frais que vous pourriez supporter en cas d'anomalies de fonctionnement de votre compte. Nous vous invitons, dans un tel cas, à contacter votre chargé d'affaires qui examinera avec vous les solutions les mieux adaptées.

Sommaire

Gestion du compte	4
Services courants et informations	4
Suivi particulier du compte	4
Arrêté de compte	4
Banque à distance	6
Abonnement à des services de banque à distance	6
Abonnement à des services offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou mail	7
Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA	7
Définitions et informations pratiques	7
Moyens de paiement – Les encaissements	7
Moyens de paiement – Les paiements	8
Moyens de paiement internationaux	11
Définitions et informations pratiques	11
Frais liés aux opérations internationales	11
Moyens de paiement à l'export – Les encaissements	11
Moyens de paiement à l'import – Les paiements	12
Monétique	13
Solutions d'acceptation	13
Commissions monétiques	13
Cartes	13
Crédits	14
Financements court terme	14
Financements moyen et long terme	15
Garanties	15
Engagements par signature donnés	15
Actes de garantie reçue	15
Autres services aux professionnels	16
Hub Business Solutions (HBS)	16
Crédit Mutuel Recouvrement	16
Épargne financière	16

Gestion du compte

SERVICES COURANTS ET INFORMATIONS	
Ouverture d'un compte avec signature de la convention de compte	GRATUIT
Clôture ou transfert d'un compte courant hors Crédit Mutuel	27,00 €
Mise à disposition de chéquier ou de carnet de bordereaux de remises, au guichet	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier ou de carnet de bordereaux de remises, par envoi : ▶ Frais d'envoi ▶ Supplément par commande au guichet	Frais postaux ⁽¹⁾ 2,50 €
Relevé de compte :	
▶ Mensuel	GRATUIT
▶ Autre périodicité ou relevé supplémentaire, par relevé	1,60 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit	1,60 €
Réédition de mouvements, par demande	14,20 €
Frais de recherche de documents ou d'opérations	
▶ Ancienneté inférieure ou égale à 12 mois ou simple	15,50 € HT
▶ Ancienneté supérieure à 12 mois ou complexe	sur devis
Frais de photocopie, par page	1,00 € HT
Frais de recherche consécutive à adresse erronée (NPAI/PND)	10,00 €
Copie d'un chèque ou d'un bordereau de remise	14,20 €
Courrier d'information aux émetteurs pour la mobilité bancaire, envoi postal (destiné aux émetteurs de virements ou de prélèvements)	1,60 €
Délivrance d'une attestation (attestations d'ouverture de compte, de non fusion des comptes de gestion immobilière...)	14,20 € HT
Attestation de soldes pour les commissaires aux comptes, par SIREN	120,00 € HT
Actualisation du dossier administratif et juridique, par an, à partir de	80,00 €
Frais de location de coffre-fort, par an, à partir de	58,75 € HT
Renseignements commerciaux	
▶ Domiciliation connue (+ frais réels)	11,60 € HT
▶ Sans domiciliation bancaire ou étranger (+ frais réels)	26,60 € HT
Cash Management	
▶ Reporting, Centralisation de trésorerie (CDT)	Nous consulter
Service IBAN virtuels	Nous consulter
SUIVI PARTICULIER DU COMPTE	
Frais annuels de tenue de compte inactif depuis plus de 12 mois ⁽²⁾	30,00 €
Frais annuels de tenue de compte d'épargne sur livret inactif depuis 5 ans ⁽²⁾	30,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	10,50 € ⁽³⁾
Commission d'intervention : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.	
▶ Frais par opération	11,40 €
Frais par procédure de saisie administrative à tiers détenteur (SATD) ou par saisie-attribution	10 % du montant dû au Trésor Public ou au créancier 90,00 €
▶ Maximum	

ARRÊTÉ DE COMPTE

Chaque arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global appliqué pour la période.

INTÉRÊTS DÉBITEURS

Calcul des intérêts débiteurs : sur la base des "nombres" de la période d'arrêt, d'après la situation quotidienne des soldes en valeur avec la formule suivante : capitaux en valeur * nombre de jours * taux/360.

TEG des découverts non autorisés : sauf accord particulier, taux plafond réglementaire pour les découverts des personnes morales, calculé trimestriellement par la Banque de France, publié au Journal Officiel et diminué de 0,05 %.

(1) Les frais postaux dépendent du mode d'envoi (simple, recommandé, suivi premium...). (2) Dans la limite du solde créditeur du compte. (3) Tarif pour chaque lettre.

COMMISSION DE RISQUE

Commission de plus fort découvert

Taux appliqué au plus fort découvert de chaque mois de la période d'arrêt.

Le taux de cette commission est soumis au plafond calculé trimestriellement par la Banque de France.

Commission limitée à la moitié des intérêts débiteurs de la période d'arrêt.

0,075 %

Commission de dépassement

Taux appliqué sur la différence entre le solde débiteur comptable le plus élevé de chaque mois de la période d'arrêt et l'autorisation.

0,30 %

COMMISSIONS DE GESTION

Frais de tenue de compte, par mois, à partir de :

- Compte en euro
- Compte en devise

19,50 €
2,10 €

Commission de mouvement (ou de compte), taux maximum

- Minimum par arrêté trimestriel

2,00 ‰
8,00 €

Commission de confirmation de crédit

Taux appliqué sur le montant du crédit en place à la date d'arrêt

1,00 %

Commission de non utilisation de crédit

Taux appliqué à la quote-part non utilisée du crédit accordé pour la période d'arrêt

1,00 %

Frais d'écriture comptable, par écriture (facturation des mouvements au débit et au crédit du compte)

0,07 €

Fusion de comptes :

- Frais de mise en place
- Frais par arrêté et par compte fusionné

315,00 €
8,50 €

Frais d'édition d'échelle d'intérêts, l'unité

6,50 €



Banque à distance

ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE⁽¹⁾ (INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, TÉLÉPHONE MOBILE, SMS, ETC.)

CMUT DIRECT

Offres de base, abonnement mensuel :

▶ Service de gestion des documents et contrats	1,00 € HT
▶ Service de consultation et de gestion des comptes :	
– CMUT Direct PRO	11,70 € HT
– CMUT Direct PRO Confort :	
• Jusqu'à 2 sociétés gérées, en plus du titulaire du contrat	34,60 € HT
• Au-delà, par tranche de 10 sociétés	+ 11,50 € HT
– CMUT Direct PRO Sérénité	38,95 € HT

Options, abonnement mensuel :

▶ Gestion de groupes de comptes ⁽²⁾	20,00 € HT
▶ Gestion de prélèvements et effets ⁽³⁾	4,75 € HT
▶ Gestion de plafonds et collèges ⁽³⁾	10,50 € HT
▶ Base tiers (gestion de listes de bénéficiaires de virements ou tirés de LCR) :	
– Jusqu'à 100 comptes enregistrés	GRATUIT
– Au-delà, par compte	0,005 € HT
– Minimum de perception	5,00 € HT
▶ Base mandat créancier (gestion des mandats de prélèvements) :	
– Jusqu'à 100 mandats	GRATUIT
– Au-delà de 100 mandats	Nous consulter
▶ Suivi des virements SWIFT GPI (Global Payments Initiative)	5,00 € HT
▶ Prélèvement de l'abonnement sur compte de tiers ou IBAN externe	10,00 € HT

SOLUTIONS D'AUTHENTIFICATION FORTE ET CERTIFICATS DE SIGNATURE

Service Safetrans :

▶ Lecteur de carte, cotisation annuelle	19,00 € HT
▶ Carte Safetrans (en option), par carte fabriquée	7,00 €

Certificats Certinomis Téléprocédures :

▶ De 1 à 5 certificats, par certificat, pour 3 ans	180,00 € HT
▶ Au-delà de 5 certificats	Nous consulter

Licence DIGIPASS, par licence

24,17 € HT

ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES

Services, abonnement mensuel :

▶ TWEB (Transferts WEB)	11,50 € HT
▶ EBICS T (Transport) jusqu'à 50 comptes	40,00 € HT
– Au-delà de 50 comptes	Nous consulter
▶ EBICS TS (Transport et Signature) jusqu'à 5 signataires et 50 comptes	65,00 € HT
– Au-delà de 5 signataires ou de 50 comptes	Nous consulter
▶ Télétransmission en direct avec les experts-comptables	40,40 € HT

Services Logiciels

▶ Hub Business Solutions (HBS) : Logiciels de communication multi-bancaire EBICS, de saisie d'opérations bancaires, de gestion de trésorerie, de gestion de e-factures et de gestion de e-mandats de prélèvements	Cf. page 16
--	-------------

Consommations

Transmission de la banque vers le client, par enregistrement ⁽⁴⁾	de 0,07 € à 0,09 € HT
Relevés de compte électroniques (format PDF)	Nous consulter
Transmission du client vers la banque	GRATUIT
Réfection de relevé de compte, par demande	20,00 € HT

(1) Hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur et hors commissions liées au traitement des flux. (2) Option non disponible pour le contrat CMUT Direct PRO. (3) Cette option n'est plus commercialisée. (4) Le tarif dépend du type de fichier transmis.

ABONNEMENT À DES SERVICES OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS OU MAIL⁽¹⁾

TOP INFOS

Forfait mensuel incluant 15 SMS ou 15 mails par mois	3,00 € HT
▶ Au-delà du forfait :	
– SMS supplémentaire	0,20 € HT
– Mail supplémentaire	0,15 € HT

Moyens de paiement en euro au sein de la zone SEPA

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

L'Espace Économique Européen (EEE) comprend les 27 pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein. La zone SEPA (ou Espace SEPA - Single Euro Payments Area) est composée de l'EEE, la Suisse, le Royaume-Uni, Gibraltar, Monaco, Jersey, Guernesey, l'Île de Man, Saint-Marin, la Principauté d'Andorre et la Cité du Vatican.

La réglementation européenne a uniformisé les moyens de paiement «SEPA», pour le virement et le prélèvement, en euro, au sein de la zone SEPA.

Le virement, pour être éligible SEPA, doit respecter les caractéristiques suivantes :

- être libellé en euro,
- être opéré au sein de la zone SEPA,
- être de nature ordinaire (non urgent/express),
- être obligatoirement en frais partagés (option «SHARE»),
- permettre un traitement automatisé grâce à l'IBAN (International Bank Account Number – Identifiant international d'un compte bancaire) du bénéficiaire.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais «SHARE» (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option «SHARE».

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Certains moyens de paiement en revanche, tels que les chèques, effets de commerce, virements de trésorerie... n'ont pas migré vers le SEPA.

Les tarifs indiqués ci-après correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 6). Hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

MOYENS DE PAIEMENT – LES ENCAISSEMENTS

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)

▶ Gestion des Identifiants Créanciers SEPA (ICS) :	40,00 €
– Demande d'ICS à la Banque de France	Nous consulter
– Intervention sur ICS	
▶ Émission de SDD par Internet (CMUT Direct) ou télétransmission :	2,65 €
– Commission de remise, par fichier	0,50 €
– Commission de service, par SDD Core	Nous consulter
– Commission de service, par SDD B to B	Nous consulter
▶ Service d'enrichissement avec données du mandat	13,00 €
▶ SDD remis et retourné impayé	4,00 €
▶ Demande d'annulation de prélèvement, par prélèvement	

Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)

▶ Réception d'un SCT	GRATUIT
▶ Réception d'un virement instantané :	Nous consulter
– Via Paylib	GRATUIT
– Par un autre canal	

SEPAmail

▶ Demande d'identifiant créancier SEPAMAIL (ICQX)	40,00 € HT
▶ Contrôle de coordonnées bancaires, par contrôle :	
– Contrôle en différé	0,80 € HT
– Contrôle en temps réel	0,90 € HT

(1) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur. Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct.

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

▶ Versement d'espèces en euro ⁽¹⁾ :	
– Frais par remise, à partir de la 9 ^e remise par mois	6,25 €
– Comptage :	
• Billets triés, au-delà de 10 000 € par mois	0,175 %
• Monnaie en vrac, au-delà de 1 500 € par mois	0,625 %
– Écart de comptage (différence entre les montants annoncés par le client et reconnus par la banque)	10,00 €
▶ Comptabilisation sur fichier	Nous consulter

Chèques en euro payables en France

▶ Remise de chèque(s) au guichet ou au GAB, par chèque	GRATUIT
▶ Remise de chèque(s) "grands remettants" ⁽²⁾	Nous consulter
▶ Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé :	GRATUIT
– Pour motif sans provision	16,20 €
– Autres motifs	

Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

Cf. Moyens de paiement internationaux

Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France

▶ Internet (CMUT Direct) ou télétransmission :	
– Commission de remise, par remise	2,75 €
– Commission de service, par effet :	
• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)	0,60 €
• Crédit Après Encaissement (CAE)	15,00 €
▶ Papier :	
– Commission de remise, par remise	8,00 €
– Commission de service, par effet :	
• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF)	6,00 €
• Crédit Après Encaissement (CAE)	15,00 €
▶ Commissions liées ⁽³⁾ :	
– Demande de prorogation, réclamation, modification, annulation, présentation à l'acceptation	14,00 €
– Effet remis retourné impayé	14,00 €

Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)

Cf. Moyens de paiement internationaux

Virements non SEPA

▶ Virement de trésorerie en euro en provenance de la zone SEPA (dont France)	7,80 €
▶ Virement de trésorerie en euro en provenance d'un pays hors zone SEPA	Cf. Moyens de paiement internationaux
▶ Virement ordinaire non automatisable en provenance d'un tiers	10,00 €

Remises documentaires et crédits documentaires

Cf. Moyens de paiement internationaux

MOYENS DE PAIEMENT – LES PAIEMENTS

MOYENS DE PAIEMENT SEPA

Prélèvements SEPA/SDD (SEPA Direct Debit)	
▶ Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD CORE ou modification du mandat	7,80 €
▶ Paiement d'un prélèvement	GRATUIT
▶ Service d'alertes sur prélèvement disponible dans Top Infos ⁽⁴⁾	Cf. page 7
▶ Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽⁵⁾ :	Montant du prélèvement
– Prélèvement inférieur ou égal à 20,00 €	20,00 €
– Au-delà de 20,00 €	20,00 €
▶ Frais de rejet de prélèvement pour motif autre que défaut de provision	20,00 €

(1) L'affectation d'une remise à un mois se base sur la date de traitement, voire de contrôle de la remise. (2) Un "grand remettant" est un client déposant en moyenne plus de 200 chèques par mois. (3) Commissions applicables quel que soit le type de remise et cumulables s'il y a lieu. (4) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct. (5) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

MOYENS DE PAIEMENT SEPA (suite)

	Internet (CMUT Direct)	Au guichet
▶ Opposition sur mandat	15,00 €	20,00 €
▶ Révocation de mandat	Non disponible	20,00 €
▶ Inscription d'un compte au service des créanciers autorisés	15,00 €	20,00 €
▶ Ajout d'un créancier autorisé, par ajout	5,00 €	10,00 €
▶ Interdiction d'un créancier, par ajout	15,00 €	20,00 €
▶ Mise en place d'un mandat de prélèvement SDD B to B	10,00 €	15,00 €
Virements SEPA/SCT (SEPA Credit Transfer)	Internet (CMUT Direct) ou télétransmission	Au guichet
▶ Frais par virement occasionnel : – Entre vos comptes – Autres destinataires	GRATUIT 0,21 €	GRATUIT 4,50 €
▶ Frais par virement instantané	1,00 € par Internet 0,80 € par télétransmission	5,50 €
▶ Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	13,45 €
▶ Frais de modification d'un virement permanent	GRATUIT	13,45 €
▶ Frais par virement permanent : – Entre vos comptes – Autres destinataires	GRATUIT 0,21 €	GRATUIT 0,21 €
▶ Virement sur liste : – Commission de remise, par remise – Commission de service, par virement	2,80 € 0,21 €	2,80 € 4,50 €
▶ Frais par virement émis et retourné par la banque du bénéficiaire	6,00 €	

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA

Espèces

▶ Retrait d'espèces en euro en agence sans émission de chèque : – Retrait de billets – Retrait de monnaie roulée, par rouleau	GRATUIT 0,07 €
▶ Commande ou échange d'espèces en euro, suivant la volumétrie et la fréquence	Nous consulter

Chèques en euro payables en France

▶ Frais de destruction de chéquier, par chéquier	5,40 €
▶ Frais d'émission d'un chèque de banque	12,00 €
▶ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	10,50 €
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽¹⁾ :	
– Chèque inférieur ou égal à 50,00 €	30,00 €
– Chèque supérieur à 50,00 €	50,00 €
▶ Frais par chèque rejeté pour motif autre que défaut de provision	14,00 €
▶ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (mise en place ou suppression)	19,10 €
▶ Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire	34,00 €

	Internet (CMUT Direct)	Au guichet
▶ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur : – Avec Assur-Carte Pro – Sans Assur-Carte Pro, par chèque – Sans Assur-Carte Pro, par chéquier	GRATUIT 11,00 € 27,00 €	GRATUIT 16,00 € 32,00 €

(1) Si une commission d'intervention a été perçue préalablement au rejet de ce moyen de paiement, son montant est déduit du frais de rejet du moyen de paiement.

MOYENS DE PAIEMENT NON SEPA (suite)

Chèques en euro payables dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)		Cf. Moyens de paiement internationaux
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable en France		
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Règlement d'effet, par échéance ▶ Incident / rejet d'un effet domicilié ▶ Envoi d'un relevé papier des LCR à payer <ul style="list-style-type: none"> – Accès au relevé des LCR à payer via le service DVI (Document Via Internet) 	1,00 €	16,00 €
		2,40 €
		GRATUIT
Effets : lettre de change ou billet à ordre en euro payable dans un autre pays de la zone SEPA (hors France)		Cf. Moyens de paiement internationaux
Virements non SEPA	Internet (CMUT Direct) ou télétransmission	Au guichet
▶ Virement de trésorerie en euro à destination de la zone SEPA (dont France)	6,25 €	8,25 €
▶ Virement de trésorerie en euro à destination d'un pays hors zone SEPA	Cf. Moyens de paiement internationaux	
▶ Virement réglementé (redevance : TVA, URSSAF, ...)	5,15 €	7,15 €
▶ Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite, concerne les virements réglementés et les virements vers un tiers en France)	1,00 €	1,00 €
▶ Virement non automatisable	8,50 €	12,00 €
Remises documentaires et crédits documentaires		Cf. Moyens de paiement internationaux



Moyens de paiement internationaux

DÉFINITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Les moyens de paiement internationaux couvrent :

- les virements hors zone SEPA (cf. définition page 7), quelle que soit la devise,
- les virements au sein de la zone SEPA (cf. définition page 7) dans une devise autre que l'euro,
- les autres opérations non domestiques.

Pour les virements, il existe 3 options de frais liés :

- «SHA» (SHARE) : l'émetteur du virement et le bénéficiaire paient chacun les frais de leur banque respective. SHARE est l'option retenue par défaut.

- «OUR» : l'ensemble des frais est à la charge de l'émetteur du virement ; ceux du Crédit Mutuel, de la banque du bénéficiaire et du correspondant le cas échéant. Les ordres transmis par le client avec cette option sont exécutés sous sa responsabilité.

- «BEN» (BENEFICIARY) : l'ensemble des frais est à la charge du bénéficiaire du virement.

Pour les virements au sein de l'EEE, la 2^e Directive européenne sur les Services de Paiement (DSP2) n'autorisant que les ordres de paiement avec option de frais «SHARE» (frais partagés), tous les ordres émis et reçus avec d'autres options de frais seront automatiquement convertis par nos soins en ordres avec option «SHARE».

Aux tarifs indiqués, il convient éventuellement d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires ou donneurs d'ordre, ainsi que ceux relatifs à une intervention particulière.

Les tarifs indiqués ci-après correspondent au traitement des opérations. Ils ne comprennent pas les abonnements aux services de banque à distance éventuellement nécessaires pour les exécuter (cf. page 6). Hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur.

FRAIS LIÉS AUX OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Commission supplémentaire en cas de change (appliquée à toute opération d'achat ou de vente de devises) :	0,10 %
▶ Minimum	14,45 €
▶ Maximum	321,40 €
Frais de saisie, par virement	5,00 €
Frais par virement occasionnel incomplet	6,00 €
Délivrance d'un avis papier de débit ou de crédit	4,00 €
Frais de port (sur chèques en CAE ⁽¹⁾ , effets, remises documentaires) :	
▶ Sécurisé	36,50 € HT
▶ Non sécurisé	8,00 € HT
Impayé sur chèques et effets (hors effets documentaires)	21,10 €
Intervention sur chèques, effets et remises documentaires	24,40 €
Modification sur effets et remises documentaires	24,15 €
Commission pour émission d'un chèque de banque, hors commissions de transfert et de change	16,25 €
Demande de justificatif de paiement	20,45 €

MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS

Espèces

▶ Vente en compte de devises au guichet 4,00 €

Virements⁽²⁾

▶ Virement ordinaire :

- Commission de rapatriement 13,50 €

▶ Virement de trésorerie :

- Commission de rapatriement sans change 7,80 €
- Commission de rapatriement avec change 12,00 €

Chèques⁽²⁾

▶ Crédit immédiat Sauf Bonne Fin (SBF) :

- Commission d'encaissement
 - Minimum 0,10 %
 - Maximum 14,20 €
- Maximum 55,00 €

▶ Crédit Après Encaissement (CAE) :

- Commission de dossier spécifique CAE (en sus de la commission d'encaissement SBF) 19,90 €

(1) Crédit Après Encaissement. (2) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre le cas échéant.

MOYENS DE PAIEMENT À L'EXPORT – LES ENCAISSEMENTS (suite)

Effets ⁽¹⁾	
▶ Commission d'encaissement	0,10 %
– Minimum	15,00 €
– Maximum	93,00 €
Remises documentaires ⁽¹⁾	
▶ Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	72,50 €
– Maximum	210,00 €
▶ Frais d'impayé	29,25 €
Crédits documentaires ⁽¹⁾	
▶ Notification de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by	0,10 %
– Minimum	100,00 € HT
▶ Confirmation (taux prorata temporis variable en fonction du risque pays et du risque banque)	Nous consulter
– Minimum (variable en fonction du risque pays et du risque banque)	de 150,00 € à 310,00 €
▶ Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents reçus)	0,15 %
– Minimum	125,00 € HT
▶ Frais de message	20,00 € HT
▶ Frais de port sécurisé	40,00 € HT
▶ Commission de transfert, modification simple ou de montant, acceptation/engagement de paiement différé	Nous consulter

MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT – LES PAIEMENTS

Espèces	
▶ Achat en compte de devises au guichet	4,00 €
Virements ⁽¹⁾	
▶ Virement ordinaire ou permanent :	
– Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
• Au-delà	0,05 %
• Minimum	14,00 €
– Option express (supplément en cas de dépassement de l'heure limite)	8,25 €
– Frais de mise en place d'un virement permanent	13,45 € ⁽²⁾
– Frais de modification d'un virement permanent	13,45 € ⁽²⁾
▶ Virement de trésorerie :	
– Commission de transfert sans change	9,80 €
– Commission de transfert avec change	21,80 €
Chèques ⁽¹⁾	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	14,00 €
▶ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	Cf. Chèques en euro payables en France
Effets ⁽¹⁾	
▶ Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,10 %
– Au-delà	0,05 %
– Minimum	14,00 €
▶ Commission d'encaissement	0,05 %
– Minimum	15,30 €
– Maximum	57,80 €
Remises documentaires ⁽¹⁾	
▶ Commission de transfert	13,80 €
▶ Commission d'encaissement	0,20 %
– Minimum	100,00 €
– Maximum	212,30 €
▶ Bon de cession	49,00 € HT

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des donneurs d'ordre ou des bénéficiaires le cas échéant. (2) Gratuit par Internet (CMUT Direct).

MOYENS DE PAIEMENT À L'IMPORT – LES PAIEMENTS (suite)

Crédits documentaires⁽¹⁾

► Ouverture de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by (perception prorata temporis sur le montant, de l'ouverture jusqu'à la date de validité)	1,25 % l'an 100,00 €
– Minimum	20,00 €
► Frais de message	0,125 %
► Commission de levée de documents (perception sur le montant des documents présentés)	100,00 €
– Minimum	0,10 %
► Commission de transfert jusqu'à 75 000 €	0,05 %
– Au-delà	16,50 €
– Minimum	1,50 % l'an
► Acceptation/Engagement de paiement différé (perception prorata temporis)	100,00 €
– Minimum	35,00 € HT
► Frais de port sécurisé	
► Commission de modification simple ou de montant, prorogation, émission d'un bon de cession, annulation...	
	Nous consulter

Monétique

SOLUTIONS D'ACCEPTATION⁽²⁾

Le Crédit Mutuel propose à ses clients professionnels une large gamme de produits et services leur permettant :

- de trouver l'équipement adapté à leur activité et à leur usage (Terminaux de Paiement Electronique, Editeur Lecteur de Chèques)
- de faciliter les paiements de leurs clients (PnF)
- d'encaisser des opérations sur Internet de façon sécurisée (Monetico Paiement)

Cette gamme intègre :

- la mise en place du matériel et l'installation du logiciel
- la location mensuelle et l'assistance téléphonique
- les dépannages sur site (pièces, main-d'œuvre et déplacement)

Offre spécifique aux professions de santé intégrant la location de TPE et solutions complètes de gestion des Feuilles de Soins Électroniques (télétransmission, contrôle des remboursements...)

Tarif selon type d'équipement

Nous consulter

COMMISSIONS MONÉTIQUES

Commissions sur encaissement des paiements par carte	Nous consulter
Option "petits montants" (transactions de moins de 15 €)	Nous consulter
Frais par impayé carte :	
– Impayé niveau 1	5,00 €
– Impayé niveau 2	20,00 €

CARTES

COTISATIONS ANNUELLES

Fourniture d'une carte de débit (immédiat ou différé)

CB Mastercard Business ou CB Visa Business	58,00 €
CB Mastercard Business Executive ou CB Visa Gold Business	136,00 €
CB Mastercard Professionnel	42,00 €
CB Mastercard Achats Pro, selon plafond de paiement, à partir de	42,00 € ⁽³⁾

Autres cartes et services

Carte de dépôt sur automate	9,00 €
Carte Retrait Monnaie (accès aux automates de gestion de monnaie)	9,00 €
Option supplémentaire (synthèse, statistiques), disponible selon la carte, par option	9,00 €
Supplément pour cartes CERTIZEN ⁽⁴⁾	12,00 €
Service Payweb Card (numéros virtuels de carte de paiement), par carte ⁽⁵⁾	GRATUIT

(1) Plus commission de change et/ou frais réclamés par les correspondants et banques des bénéficiaires le cas échéant. (2) Prestations proposées par EURO INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance. (3) Cotisation annuelle prélevée mensuellement. (4) Cartes disposant d'un cryptogramme visuel dynamique : changement toutes les heures du cryptogramme (3 chiffres figurant au verso de la carte). (5) Nécessite la détention d'un contrat CMUT Direct et d'une carte éligible au service.

PAIEMENTS ET RETRAITS⁽¹⁾ – CARTES EN EURO

Opérations libellées en euro dans l'Espace Économique Européen (EEE) :

- ▶ Paiement par carte
- ▶ Retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) du Crédit Mutuel et du CIC
- ▶ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement, à partir du 4^e retrait par mois⁽²⁾

GRATUIT
GRATUIT
1,10 €

Autres opérations⁽³⁾ :

Commission fixe + pourcentage appliqué sur le montant de l'opération :

- ▶ Dans l'EEE + Suisse :
 - Paiement par carte, par paiement
 - Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement
- ▶ Hors EEE et Suisse :
 - Paiement par carte, par paiement
 - Frais par retrait d'espèces à un DAB d'un autre établissement

0,33 € + 1,00 %
3,30 € + 1,00 %

0,33 € + 2,50 %
3,30 € + 2,50 %

Plafonnement, par opération

10,00 €

Frais par retrait d'espèces au guichet d'un autre établissement, avec carte

10,00 €

GESTION DES CARTES

Opposition de la carte par le titulaire

GRATUIT

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

16,10 €

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire

35,10 €

Frais de duplicata de relevé de carte

15,50 €

Refabrication d'une carte

13,00 €

Refabrication d'une carte en urgence

49,00 €

Rédition d'un code confidentiel

9,00 €

Rédition d'un code confidentiel en urgence

49,00 €

Changement du code confidentiel via un GAB Crédit Mutuel ou CIC

9,00 €

Modification temporaire au guichet du plafond d'autorisation de paiement ou de retrait

6,00 €

Crédits

FINANCEMENTS COURT TERME

DÉCOUVERTS ET FACILITÉ DE CAISSE

Frais de dossier et d'actualisation

Nous consulter

Intérêts débiteurs

Nous consulter

Commission de plus fort découvert (définie page 5)

0,075 %

Commission de confirmation de crédit (définie page 5)

1,00 %

Commission de non utilisation de crédit (définie page 5)

1,00 %

ESCOMPTE

Intérêts d'escompte

Nous consulter

Minimum d'intérêts perçus par effet

6,50 €

Commission forfaitaire pour effet inférieur à 800,00 €

6,50 €

Commission d'endos

0,60 %

Commission d'usance (si délai > 92 jours)

1,50 %

Frais liés à la gestion des effets

Cf. page 8

(1) Pour les retraits : hors frais pouvant être prélevés par l'établissement gestionnaire du distributeur de billets, mentionnés au moment du retrait. (2) À partir du 1^{er} retrait pour les cartes de retrait ou à autorisation systématique, gratuit avec les cartes CB Mastercard Business Executive et CB Visa Gold Business. (3) Opérations hors Espace Économique Européen ou opérations libellées en devise (le cas échéant, le coût de la conversion monétaire est consultable sur www.cmne.fr).

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Crédit Mutuel Factoring Solutions ⁽¹⁾	Nous consulter
--	----------------

AFFACTURAGE

Crédit Mutuel Factoring Solutions ⁽¹⁾	Nous consulter
--	----------------

FINANCEMENTS MOYEN ET LONG TERME

Frais de dossier :	
▶ À la mise en place ou lors d'un avenant	Nous consulter
▶ Lors d'une modification sans avenant	7,30 €
Frais de lettre pour échéance de prêt impayée, par lettre ⁽²⁾	10,50 €
Délivrance d'un décompte	24,45 €

Garanties

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DONNÉS

Frais de dossier	Nous consulter
Frais d'établissement d'acte, par acte :	
▶ E-caution via Internet (CMUT Direct)	25,00 € ⁽³⁾
▶ Caution ou garantie simple sur la France	55,00 €
▶ Caution ou garantie simple à l'international	120,00 €
▶ Caution ou garantie complexe sur la France, à partir de	150,00 €
▶ Caution ou garantie complexe à l'international, à partir de	265,00 €
Commission forfaitaire d'avenant	45,00 €
Commission de risque périodique, taux annuel	de 1,00 % à 3,00 % ⁽⁴⁾
▶ Minimum par acte et par trimestre	32,90 €
Frais de mise en jeu	90,00 €
Frais de traitement de mainlevée :	
▶ Acte simple	45,00 €
▶ Acte complexe	110,00 €
Frais de message SWIFT, par message	15,00 €

ACTES DE GARANTIE REÇUE

Constitution et gestion des actes	Nous consulter
Frais de traitement de mainlevée, selon la nature de la garantie	Nous consulter

(1) Contrats distribués et souscrits auprès de CRÉDIT MUTUEL FACTORING. (2) 3 lettres de relance maximum par échéance impayée. (3) Hors frais d'abonnement banque à distance et hors coûts du fournisseur d'accès Internet et de l'opérateur. (4) Le pourcentage est appliqué sur le montant de la garantie délivrée.

Autres services aux professionnels

Hub Business Solutions (HBS)

Services logiciels, hébergés en mode SaaS (Software as a Service) fournis par EURO-INFORMATION EPITHETE.

HBS Communication Multibanques

- Multibanques : abonnement mensuel, à partir de
- Mono-banque : abonnement mensuel

40,00 € HT
10,00 € HT

HBS Opérations Bancaires (Virements, Prélèvements et Lettres de Change (LCR))

Abonnement mensuel, à partir de

10,00 € HT

HBS Gestion de Trésorerie

Abonnement mensuel, à partir de

15,00 € HT

HBS e-factures

Nous consulter

HBS e-mandats

Niveau de service	Essentiel	Premium
Abonnement mensuel Accès au portail e-mandats	20,00 € HT	35,00 € HT
Signature électronique Frais par mandat signé ⁽¹⁾	de 0,40 € à 0,90 € HT	
Archivage	Nous consulter	

Pour plus de détail, une fiche tarifaire est disponible auprès de votre chargé d'affaires.

Crédit Mutuel Recouvrement⁽²⁾

Recouvrement de créance amiable
Recouvrement de créance judiciaire

15,00 % HT⁽³⁾
Nous consulter

Épargne financière

Frais de transaction (sur valeurs mobilières, OPC...), conservation,
convention de compte-titres et de services, transfert

Nous consulter⁽⁴⁾

(1) Le tarif dépend de la volumétrie. (2) Crédit Mutuel Recouvrement est un service de recouvrement de créances à partir de 100 €, opéré par FILACTION, filiale de CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE. (3) Taux appliqué au montant de la créance recouvrée. (4) Voir Fiche Clarté "Tarification Titres et Bourse" disponible sur www.cmne.fr ou dans votre Centre d'affaires.

Dispositif de garantie des dépôts

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres conservés par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre, sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution disponible dans votre Centre d'affaires et sur le site Internet de la banque.

Les solutions d'acceptation sont proposées par EURO-INFORMATION, fournisseur de matériels et/ou maintenance – Société par Actions Simplifiée au capital de 53 212 140 euros – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg – RCS Strasbourg 312 730 674.

EURO-INFORMATION EPITHETE, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 500 000 euros – Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg – RCS Strasbourg 822 035 242. ICS : FR53ZZZ818DC4 Emetteur : "EURO-INFORMATION EPITHETE".

CRÉDIT MUTUEL FACTORING, Etablissement de crédit spécialisé agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – Société anonyme au capital de 7 680 000 euros – Siège social : Tour D2 – 17 bis, place des Reflets – 92988 Paris La Défense Cedex – 380 307 413 RCS Nanterre. N° TVA Intracommunautaire FR6380307413.

Crédit Mutuel Factoring est une entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9 – RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM VIE SAM, entreprises régies par le code des assurances.

